

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Conseillers présents : Christophe BUISSET – Dominique MILLE – Thierry CRAMPON – Julien MOURET – Annie LEJEUNE – René FIERES – Virginie LECOINTE – Paule CLIQUET – Didier FOLLET – Laëtitia CHABÉ – Philippe ANDRÉ.

Absents ayant donné pouvoir : Daniel VALVEKENS donne pouvoir à Dominique MILLE, Martine BRÉART donne pouvoir à Paule CLIQUET.

Absent (s) : Néant.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie LEJEUNE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Présents : 11 Procuration : 02 Votants : 13

Ordre du jour

- Travaux de sécurisation de la voirie rue de Bouzincourt : Demande de subventions – convention avec le Conseil Départemental de la Somme
- Point Ressources Humaines : Remplacement de l'agent technique territorial – recrutement d'un nouveau contrat PEC
- Communication sur les indemnités de fonction des élus
- Questions diverses
- Droit à l'initiative

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 2022

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Compte rendu de la séance du 14 décembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2022 après remarque formulée ci-après : **Coulée d'eau – rue Perdu :** M. Didier FOLLET indique qu'il convient de prévenir de la dangerosité d'une coulée d'eau gelée rue Perdu « **à hauteur du numéro 11** ».

Travaux de sécurisation de la voirie rue de Bouzincourt *Délibération 1.22.03.2023 adoptée à 13 voix pour*

M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal le projet de voirie rue de Bouzincourt qui consiste à réaliser des travaux de borduration du n°4 au carrefour rue d'Albert (du PR3 +354 au PR3+410 côté droit) et donne lecture du devis des établissements STAG LHOTELLIER en détaillant la composition pour un montant de 18 335,00 € HT soit 22 002,00 € TTC.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux qui deviennent nécessaires pour le passage sur la voie en toute sécurité et présente le dossier s'y afférant, à savoir la convention à signer avec le Département de la Somme relative et obligatoire à des aménagements de traversée

d'agglomération sur la RD20 afin que la Commission permanente du Conseil Départemental de la Somme autorise les dits travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le projet de borduration rue de Bouzincourt, de confier les travaux aux établissements Stag Lhotellier et donner pouvoir M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

Travaux de sécurisation de la voirie rue de Bouzincourt *Délibération 2.22.03.2023 adoptée à 13 voix pour*

M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal la possibilité de déposer des demandes de subventions pour le projet de borduration rue de Bouzincourt et que pour ce faire, il convient de demander une subvention au titre du Fonds d'Appui au Territoire auprès du Conseil Départemental et au titre du Fonds de Soutien Local aux communes 2021-2023 auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Il précise qu'il convient de solliciter le Président du Conseil Départemental ainsi que le Président de la Communauté de Communes afin de présenter le projet par note explicative accompagnée du devis correspondant ainsi que le plan de financement et le calendrier prévisionnel afin de prétendre à une prise en charge en raison de la nécessité de « sécuriser » le passage des administrés au niveau de cette rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander les subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Point Ressources Humaines

Contrat Parcours Emploi Compétences : M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal que le contrat Parcours Emploi Compétence signé avec M. Jordan LENFANT à compter du 1^{er} août 2022 a été rompu de fait et à « l'initiative de l'employé » le 09 janvier 2023.

M. le Maire précise que M. Jordan LENFANT n'a pas repris son poste en date du 09 janvier 2023, qu'il ne s'est pas présenté à la convocation du 16 janvier 2023 pour justifier de son absence et que de ce fait, la commune a fait valoir la présomption de démission de ce dernier qui entraîne donc, la rupture du contrat et la suppression des droits aux allocations chômage puisque la démission est considérée comme une privation volontaire d'emploi.

M. le Maire évoque avoir reçu en Mairie, entre autres, la candidature de M. Aaron HIE, demeurant à Aveluy. Il précise que cette candidature est éligible aux conditions de contrat, Parcours Emploi Compétences, subventionné à hauteur de 35 % par l'État et précédemment délibéré par le Conseil Municipal et donc de ce fait que M. Aaron HIE peut remplacer M. Jordan LENFANT.

M. le Maire expose au Conseil Municipal avoir reçu M. Aaron HIE en entretien le 29 mars dernier en présence de M. Dominique MILLE, M. Julien FOLLET et de la secrétaire de Mairie, Mme Sandra THIBAUDET afin de lui exposer les modalités et proposition de contrat précédemment délibéré.

M. le Maire précise qu'à l'issue de l'entretien, M. Aaron HIE a confirmé et accepté la proposition de contrat de travail pour une quotité de 21 heures par semaine. Ce dernier sera signé en partenariat avec la Maison pour l'Entreprise et l'Emploi et la Formation (MEEF) à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée d'un an.

Remplacement de l'agent technique territorial : M. le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu de la part de Mme Nathalie GOSSELIN, agent technique territorial, sa demande de retraite à compter du 1^{er} août 2023. M. le Maire rappelle que cet agent figure actuellement dans le tableau des effectifs de la commune en tant qu'agent technique territorial principal de 2^{ème} classe 8^{ème} échelon avec une quotité de travail annualisée à 20,20 heures hebdomadaire.

M. le Maire propose au Conseil Municipal au vu de la nécessité de devoir remplacer cet agent, de mettre en place dès à présent la procédure de recrutement. pour un agent technique territorial pour un poste effectif dès la rentrée scolaire de 2023. Afin d'élargir au maximum les possibilités de recrutement, ce poste pourra être pourvu par un personnel titulaire ou par un contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

. de procéder au recrutement sur un emploi permanent d'un adjoint technique des établissements d'enseignement (catégorie C) à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une quotité de temps de travail annualisée à 20,20/35 ;

. d'ouvrir les possibilités de recrutement aux agents titulaires de la fonction publique territoriale ainsi qu'aux contractuels de droit public ;

M. le Maire précise avoir déjà reçu en mairie des candidatures alors même que la vacance d'emploi n'a pas encore été déclarée. L'ensemble des candidatures reçues sera étudié selon le schéma de la procédure de recrutement et un point Ressources Humaines sera fait en temps utile.

Communication sur les indemnités de fonction des élus

M. le Maire donne la parole à M. Dominique MILLE premier adjoint délégué aux finances communales afin que celui-ci présente le point figurant à l'ordre du jour.

M. Dominique MILLE rappelle l'obligation émanant de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposant de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Aux termes des articles 92 et 93 de la loi précitée, il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en leur sein d'une part , et d'autre part :

. au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain

. au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que la communication de cet état doit avoir lieu avant l'examen du budget.

M. Dominique MILLE donne donc lecture à l'Assemblée des montants bruts des indemnités de fonction perçues au cours de l'exercice 2022 par le Maire par ailleurs Vice-président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et par chacun des Adjoints au Maire au titre de leur délégation.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication qui vient de lui être faite et de l'exécution de l'obligation légale née des articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de M. Xavier MOREL, nouveau propriétaire sis 24 rue du Vélodrome, une lettre informant avoir procédé en date du 24 janvier dernier à l'enlèvement du container maritime entreposé sur la devanture de son habitation. M. le Maire rappelle que la demande d'enlèvement de ce container avait fait l'objet d'un courrier adressé à l'ancien propriétaire ne justifiant pas d'autorisation d'urbanisme. Ce courrier était resté sans suite. Le Conseil Municipal prend acte de cette démarche.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre que Mme Dominique FOLLMY a envoyé à la mairie, informant de la fermeture de son commerce « le Maya » à compter du 30/01/2023. M. le Maire précise s'être entretenue avec Mme FOLLMY téléphoniquement afin qu'elle se rapproche de la mairie quant au devenir de la licence IV de son commerce dans l'hypothèse où aucun acquéreur ne se manifeste.

M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciement reçue de M. Kurtys VIARD (stagiaire ayant effectué une immersion professionnelle d'observation au sein de la commune avec M. Julien FOLLET en mars dernier). Il félicite ce geste rare de politesse et d'intérêt que cette personne a su retourner envers la collectivité qui l'a accueillie.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre manuscrite et anonyme reçue en mairie ce jour. Le Conseil Municipal regrette malheureusement de ne pouvoir donner suite à cette lettre du fait de l'anonymat de cette dernière.

M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal la demande reçue par courrier pour la demande de mise à disposition d'un emplacement afin d'y implanter un commerce de type frieterie au nom de « Au Petit Encas » un soir par semaine de 18h00 à 21h30 dans la commune et ou un midi par semaine. Le Conseil Municipal retient cette proposition à condition que cet emplacement soit situé au niveau de la place afin que l'accès au commerce ambulancier se fasse en toute sécurité.

M. Thierry CRAMPON informe le Conseil Municipal que 72 enfants de 3 à 18 ans ont bénéficié de la distribution gratuite de places de cinéma à raison de 2 tickets par enfant. Il ajoute que 24 colis seront distribués pour les aînés n'ayant pu participer au repas des aînés et ayant répondu à l'invitation. Il rappelle par ailleurs, que la chasse aux œufs de Pâques se déroulera le lundi 10 avril 2023 dès 11 heures au terrain de football de la commune. Un mot sera distribué dès la fin de semaine.

M. Julien MOURET informe le Conseil Municipal que les travaux au niveau du puits à l'étang sont terminés. Afin de sécuriser l'emplacement, une plaque sera posée ainsi qu'un cadenas permettant la sécurisation d'accès à ce site. Le nécessaire sera fait dans la semaine.

Mme Virginie LECOINTE rappelle l'évènement qui se tiendra à l'église le samedi 1^{er} avril 2023 à 20h30 ; le concert de la chorale « Harmonie Cœur ».

M. Didier FOLLET indique qu'il convient de revoir la programmation pour l'éclairage des vitraux à l'église du fait du changement d'heure. Le nécessaire sera fait dans ce sens.

M. Philippe ANDRÉ informe avoir remarqué rue du cimetière un véhicule régulièrement stationné en débordement sur la place de stationnement exclusivement réservée aux personnes à mobilité réduite et que pour autant le dit véhicule ne produit pas de justificatif permettant le stationnement sur cette place.

M. le Maire indique qu'un rappel sera fait au propriétaire quant aux règles et sanctions relatives au stationnement sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

M. Philippe ANDRÉ fait part du stationnement gênant et totalement immobile du véhicule de type fourgon rue Perdu au niveau du numéro 8. Un courrier sera de nouveau envoyé.

M. Philippe ANDRÉ informe, le Conseil Municipal avoir reçu le calendrier 2023 « Bien vieillir au Coquelicot » du Groupement de Coopération Social et Médico-Social d'Albert et précise ne pas comprendre pourquoi dans ce calendrier, aucune des manifestations prévues et organisées en 2023 par la commune n'y sont indiquées.

M. Philippe ANDRÉ fait part au Conseil Municipal qu'il souhaiterait justifiant de sa disponibilité avoir la possibilité de distribuer les colis aux aînés qui n'ont pu participer au repas du 4 mars dernier et qui s'en sont excusés. Il est précisé que la liste des futurs bénéficiaires de ces colis sera mise à disposition à la mairie la semaine prochaine ainsi que les colis et que les membres du Conseil volontaires, pourront ainsi se positionner pour participer à cette distribution.

Mme Paule CLIQUET s'exprime quant au retour qu'elle a émis à la mairie et relatif à son absence lors du repas des aînés. Il est évoqué de ce fait, de revoir pour l'année prochaine, les modalités liées à l'organisation de la manifestation de cet évènement (date et lieu). Par ailleurs, Mme Paule CLIQUET explique s'être rendue chez l'artisan en charge de la réfection du tableau, qui est l'objet d'un don pour l'exposer dans l'église, mais que ce dernier ne répond pas. Il est évoqué par Mme Paule CLIQUET la dangerosité un décrochement (trou) sur le trottoir rue Perdu, lié principalement au fait que cette partie du trottoir est particulièrement sombre. M. Thierry CRAMPON se propose de regarder à ce problème et évoque le fait de fabriquer une plaque à dimension de ce trou afin d'éviter une situation accidentogène pour les piétons.

M. René FIERS rappelle au Conseil Municipal l'invitation au Concert organisé par l'association ALFA qui se tiendra le samedi 1^{er} avril 2023 dans l'église d'Aveluy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.